

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 22 février 2016 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

Sont présents : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany, CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, CASTELAIN Aurélie, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU Laurent, JOPS Ingrid, SERGENT Olivier, ROSE Bertrand, MONTOIS Daniel, DEBARGE Anne, GEUNS Marie-Claude, LETIENNE Moïse, BECART Delphine, DEREGNAUCOURT Christelle, ABRAHAM Grégory, LIBBRECHT Bernard

Absent excusé : BOUTRY Stéphane

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Approbation du compte administratif 2015 :

D.Deregnaucourt présente le compte administratif 2015, qui représente l'intégralité des opérations comptables réalisées en 2015.

Présentation du résultat d'exécution du budget 2015

Section d'investissement	
Dépenses	403 309,69
Recettes	521 031,23
Résultat de l'exercice 2015 (excédent)	117 721,54
Section de fonctionnement	
Dépenses	2 030 504,64
Recettes	2 256 973,80
Résultat de l'exercice 2015 (excédent)	226 469,16

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	TITRES 2015	MANDATS 2015	RESULTAT de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	468 996,94	318 996,94	2 256 973,80	2 030 504,64	226 469,16	376 469,16
Investissement	536 608,23		521 031,23	403 309,69	117 721,54	654 329,77
TOTAL	1 005 605,17	318 996,94	2 778 005,03	2 433 814,33	344 190,70	1 030 798,93

Présentation du compte administratif

Ce dernier a été examiné lors de la commission finance du 15 février 2016.

D.Deregnaucourt se charge de développer et d'apporter les précisions nécessaires concernant le compte administratif en prenant appui sur les documents suivants :

- Présentation générale du budget/section de fonctionnement/chapitres II-A2
- Présentation générale du budget/section d'investissement /chapitres II-A3

Outre le fait que le vote du compte administratif et du compte de gestion a permis de constater la régularité de toutes les opérations budgétaires réalisées en 2015 que ce soit en dépenses ou en recettes, il a établi que la section d'investissement avait un résultat positif de 654 329 euros et que la section de fonctionnement dégagait un excédent de 376 429 euros

L'adjoint aux finances ajoute que ce dernier résultat, supérieur aux prévisions, illustre la prudence dans l'élaboration du budget mais aussi la rigueur avec laquelle chaque élu gère son budget.

M. Le Maire ayant quitté la séance, la Présidence est assurée par Monsieur Daniel MONTOIS, Conseiller Municipal, pour l'approbation du compte administratif.

Vote 11/2016 : 17 pour, 4 abstentions (M.Letienne, B.Libbrecht,A.Debarge,D.Montois)

2/ Approbation du compte de gestion 2015 par le receveur :

Vote 12/2016 : 18 pour, 4 abstentions (M.Letienne, B.Libbrecht,A.Debarge,D.Montois)

3/ Affectation des résultats 2015 au Budget Primitif 2016.

M. Le Maire ayant quitté la séance, la présidence est assurée par Monsieur Daniel MONTOIS.

Celui-ci demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision d'affectation du résultat de l'exercice 2015 au B.P. 2016.

L'assemblée, après délibération :

Vu le compte administratif du Maire et de Gestion du Trésorier pour l'année 2015.

- Vu le résultat de clôture 2015 de la Section de Fonctionnement :	376 469,16 €
- Vu le résultat de clôture 2015 de la Section d'Investissement :	654 329,77 €
- Vu l'état des restes à réaliser en Dépenses d'Investissement	258 591,15 €

Décide d'affecter :

=> à l'article 001 de la section d'investissement, la somme de :	654 329,77 €
=> à l'article 1068 de la section d'investissement, la somme de :	226 469,16 €
=> à l'article 002 de la section de fonctionnement, la somme de :	150 000,00 €

Vote 13/2016 : 17 pour, 4 abstentions (M.Letienne, B.Libbrecht,A.Debarge,D.Montois)

4 / Convention d'occupation du domaine privé communal - réseau de fibre optique.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL en date du 18 Décembre 2015 portant demande d'une convention d'occupation du domaine privé communal relative à un réseau de fibres optiques préexistant et dont le titre d'occupation est expiré.

M. Le Maire fait état des dépendances occupées par le réseau de télécommunication et définit les modalités techniques, juridiques et financières qui règlementent la convention d'occupation du domaine privé communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine privé communal accordée à la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL, pour une durée de 15 ans, portant sur une distance de réseau de 1961 mètres et 3 fourreaux, à émettre les titres de recette relatifs à la Convention d'occupation et à encaisser les produits correspondant aux titres sus cités, soit une redevance annuelle de 236,79 €.

Vote 14/2016 : à l'unanimité 22 oui

5/ Convention pour l'occupation du domaine public routier – réseau de fibre optique

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL portant demande d'une permission de voirie relative à un réseau de fibres optiques préexistant et dont le titre d'occupation est expiré.

M. Le Maire fait état des dépendances occupées par le réseau de télécommunication et définit les modalités techniques, juridiques et financières qui règlementent la permission de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la permission de voirie accordée à la société LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL, pour une durée de 15 ans, portant sur une distance de réseau de 2748 mètres et 3 fourreaux, à émettre les titres de recette relatifs à la permission de voirie et à encaisser les produits correspondant aux titres sus cités, soit une redevance annuelle de 331.82€ en 2016.

Vote 15/2016 : à l'unanimité 22 oui

6/ Rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos des Près (rue des Capucines) dans le domaine privé puis public Communal à l'euro symbolique.

M. Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier en date du 13 Février 2016 ayant pour objet la demande de rétrocession des accès et espaces verts du lotissement du Clos des Près (rue des Capucines) dans le domaine privé puis public communal à l'euro symbolique émanant des propriétaires.

M. Le Maire propose au conseil municipal la vente à la Commune de Coutiches par l'Association Syndicale Libre MOULINET 09, des voiries, réseaux de desserte et espaces verts de la dite rue dans le domaine privé communal à titre gratuit. Les frais de procédure seront à la charge de l'Association Syndicale Libre MOULINET 09.

Vote 16/2016 : 21 pour, 1 abstention (G.Abraham)

7/ Dénomination du terrain d'honneur de football.

En hommage à Michel Crommelinck, décédé le 3 Décembre 2015, qui a passé 50 ans au service de l'Association Sportive Coutichoise en tant que joueur, éducateur, entraîneur, secrétaire et président. M.Le Maire propose à l'assemblée de dénommer le terrain d'honneur de football « *Terrain d'Honneur Michel Crommelinck* » et informe qu'une plaque sera apposée aux abords dudit terrain.

Vote 17/2016 : à l'unanimité 22 oui

→DIVERS/TOUR DES COMMISSIONS

❖Intervention de M.Létienne : ce dernier demande la parole à M. Le Maire et fait lecture d'un courrier qu'il a rédigé ; celui-ci se résumant ainsi :

-réflexion engagée il y a 5 ans concernant l'aménagement du centre commencé dans les années 2000, avec comme aboutissement les constructions de la salle de sports et de l'école.

-volonté ancienne de créer un centre autour du parking et du stade sans négliger les constructions anciennes.

-les besoins premiers à l'époque : agrandissement de la mairie, des salles pour les associations et construction d'un restaurant scolaire.

M.Létienne dit être conscient que les locaux de la Mairie ne sont plus adaptés aux différents besoins mais l'agrandissement proposé ce jour ne va pas, pour lui, dans le sens du développement durable du centre bourg et du village. Il pense qu'il aurait été judicieux de consacrer le budget alloué à la nouvelle mairie à la restauration l'ancienne école, de manière à ce qu'une fois la construction de la seconde tranche de l'école terminée, les locaux laissés vacants auraient été disponibles pour le personnel administratif.

Il conclut en affirmant qu'il n'est pas favorable à la construction de la nouvelle mairie.

La séance est levée à 20h45

